

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral en 2012

du 18 juin 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le rapport du Conseil fédéral du 20 février 2013¹,
arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral en 2012 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 10 juin 2013

Le président: Filippo Lombardi
Le secrétaire: Philippe Schwab

Conseil national, 18 juin 2013

La présidente: Maya Graf
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

¹ Non publié dans la FF.

